

37

(E)

SERVICE AMENAGEMENT, RISQUES				
Arrivé le : 15 JAN 2025				
Diffusion	Attrib.	Projet	Élém.	Info
chef de service				
adjoint				
secrétariat				
montagne				
Application droit des sols				
Prévention des risques				
Animation Territoire				
- bassin genevois				
- bassin chablaisien				
- bassin arve				
- bassin isérois				
Aménag. opérationnel				
Observations				

Direction Départementale des Territoires
A l'attention de Monsieur le Directeur
Service Aménagement
15, Avenue Henri Bordeaux
74998 ANNECY cedex 9

Siège Social
52 avenue des Îles
74994 ANNECY CEDEX 9
Tél. : 04 50 88 18 01
Fax : 04 50 88 18 08

40 rue du Terraillet
73190 SAINT BALDOPH
Tél. : 04 79 33 43 36
Fax : 04 79 33 92 53

Email : contact@smb.chambagri.fr

Pôle Territoires
Dossier suivi par Pascal MORNEX
Site d'Annecy
06.16.67.58.46
Nos Réf. : CL/PM/nb

Annecy, le 15 décembre 2025

Objet : Compléments d'observations de la Chambre d'Agriculture sur la réunion d'examen conjoint de mise en compatibilité du projet de PLU de la commune de St Pierre en Faucigny du 5 décembre 2025

Monsieur,

Faisant suite à la réunion d'examen conjoint de la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint Pierre en Faucigny en date du 5 novembre 2025, plus précisément dans le cadre du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité sur le projet d'extension du Parc d'activité « des Jourdiés », nous vous prions de trouver ci-joint les compléments que la Chambre d'agriculture souhaite apporter quant aux orientations de l'OAP n°6 et concernant notamment les mesures de phasages et de viabilisation du site.

La Chambre d'agriculture rappelle au préalable les impacts importants de ce projet d'extension de ce PAE sur l'activité agricole de ce secteur, et particulièrement pour les quatre exploitations impactées présentes à proximité dont une exploitation laitière qui perd plus de 10 % de sa SAU, correspondant à des parcelles agricoles de proximité essentielles pour la fonctionnalité qui ont été soulignés dans l'étude agricole préalable présenté à la CDPENAF du 19 mai 2025.

Si la Chambre d'agriculture n'est pas opposée à ce projet d'extension de la zone des « Jourdiés », zone de référence économique à l'échelle du pôle métropolitain genevois, et d'un bassin d'emplois à l'échelle locale, elle tient toutefois à réitérer la nécessité d'intégrer ce projet d'extension dans le cadre d'une orientation d'aménagement suffisamment précise pour être véritablement efficiente permettant une optimisation de la consommation et une maîtrise équilibrée du développement de ce territoire.

- Aussi, on relève que la mise en compatibilité du PLU de la commune de St Pierre en Faucigny prévoit une évolution du projet d'extension du PAE des Jourdiés et a notamment pour objet une actualisation des orientations définies dans l'OAP n°6 des Jourdiés.

Le projet d'extension du PAE des Jourdiés prévoit un découpage en 11 macro-lots allant de 5 600 m² à 24 000 m², avec un découpage en lots cessibles qui se fera à terme par la maîtrise d'ouvrage du projet en fonction des demandes d'entreprises qui seront retenues.

Cette modification de l'OAP concerne notamment un aménagement par tranches opérationnelles ainsi qu'une actualisation des modalités de desserte :

- A ce titre, nous rappelons, d'abord, la **nécessité d'un phasage** comme le souhaite la profession agricole et comme l'a mentionnée également l'avis de la CDPENAF dans son avis du 19 mai 2025 afin de limiter l'impact sur l'activité agricole, et en particulier pour les exploitations qui travaillent actuellement les parcelles agricoles sur ce site.

On s'interroge plus précisément sur le terme « **viabiliser le site d'extension** » qui ne nous paraît pas suffisamment explicite. En effet, est-ce que la viabilisation qui va s'opérer va s'engager en premier lieu uniquement sur le secteur nord pour l'implantation de la déchetterie et de l'abattoir départemental ou sur l'intégralité du site ? Nous considérons dès lors que la viabilisation à court terme uniquement sur le premier secteur de développement précité serait moins impactante et permettra ainsi de préserver l'usage agricole sur les autres secteurs en attendant leur ouverture à plus long terme. Aussi, dans tous les cas, nous demandons expressément que **la viabilisation dont les réseaux divers et les voiries internes n'empêcheront pas effectivement l'utilisation et la fonctionnalité des espaces agricoles faisant partie des tranches de développement ultérieures de cette extension du PAE tant qu'ils ne seront donc pas ouverts à l'urbanisation.**

- Ensuite, s'agissant des **modalités de dessertes**, l'OAP prévoit des accès dont le maintien des accès à l'espace agricole présent à l'ouest de ce projet de PAE. Nous prenons bonne note de ces évolutions. Toutefois, nous demandons que ces **orientations de maintien de passages agricoles dans le PAE permettant d'accéder aux espaces agricoles à l'ouest soient expressément identifiées dans le schéma de l'OAP**, avec un gabarit de cheminement suffisamment dimensionné permettant le passage effectif des engins agricoles.
- Enfin, nous demandons qu'un coefficient d'emprise au sol soit apporté et la nécessité d'être plus précis dans les orientations de l'OAP sur la mutualisation des stationnements de parkings afin d'optimiser réellement le foncier consommé.

Nous resterons dans ce cadre vigilant pour assurer une réalisation effective d'aménagements phasés du PAE les Jourdiés et qu'une concertation et partenariat avec les collectivités soit mise en œuvre afin de limiter l'impact sur l'activité agricole du secteur et des exploitations directement concernées sur ce territoire dynamique à forte pression urbaine et foncière.

La Chambre d'agriculture sera par ailleurs attentive à l'évolution des documents d'urbanisme du territoire du Pays Rochois, afin qu'ils s'inscrivent dans une perspective d'application effective des orientations prévues par la loi « climat et résilience » et la trajectoire tendant vers le ZAN.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Émeline SAVIGNY
Vice-Présidente en charge de l'Aménagement
Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

